



**Est
Ensemble
Grand Paris**

**Pour le climat
et la justice sociale !**

DOSSIER A COMPLETER

Fonds de soutien à l'économie à impact social et environnemental

Appel à candidatures – au fil de l'eau jusqu'à épuisement du fonds

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

- Formulaire adapté du CERFA 12156-05 et complété par des éléments nécessaires à l'analyse des candidatures pour l'appel à candidature d'Est Ensemble « Fonds pour l'économie à impact social et environnemental ».
- *Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10*
- *Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.*
- *Le règlement de l'appel à candidature disponible sur le site d'Est Ensemble pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention*
- *Pour toute question, vous pouvez écrire à l'adresse impactess@est-ensemble.fr*

Le fonds pour l'économie à impact social et environnemental est co-piloté par les Directions de l'Economie, de l'Attractivité et de l'Innovation (DEAI), de l'Environnement et l'Ecologie Urbaine (DEEU), de l'Emploi et la Cohésion Sociale (DECS), de la Prévention et Valorisation des Déchets (DPVD), de la Culture (DCULT), des Sports (DSPORTS) et la Mission transversale Démocratie Alimentaire.

Le dossier dûment complété et des pièces sont à envoyer :

Par mail à impactess@est-ensemble.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Est Ensemble
Fonds pour l'économie à impact social et environnemental
100 avenue Gaston Roussel
93 232 ROMAINVILLE CEDEX

Il est inutile de doubler l'envoi par mail par un envoi courrier.

A noter

Le Fonds pour l'économie à impact social et environnemental 2022 est doté de 270 000 euros.

Les dossiers sont acceptés au fil de l'eau à compter de la date de publication du règlement d'intervention sans date limite de dépôt pour l'année en cours. L'instruction des dossiers complets se fera tout au long de l'année en cours dans la limite des budgets disponibles de l'année.

Les dates prévisionnelles de commissions d'attribution sont les suivantes : 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 14 septembre, 12 octobre.

Les dossiers incomplets ou déposés après le 9 septembre de l'année « n » pourront être instruits au cours de l'année « n+1 » (sous réserve du vote du renouvellement du fonds par le Conseil Territorial d'Est Ensemble). Si le fonds pour l'économie à impact est épuisé avant le 9 septembre, les candidats seront avertis. Est Ensemble fera également une communication élargie afin d'avertir la communauté ESS.

Listes des documents à joindre obligatoirement au dossier

- Le dossier ci-dessous
- Les statuts actualisés de la structure
- S'il y a lieu, le pouvoir habilitant le signataire à engager l'organisme demandeur (délégation de signature)
- Un extrait d'immatriculation (SIREN, Kbis ou récépissé de la déclaration en Préfecture)
- Une copie de l'agrément ESUS, SIAE ou copie de la demande
- Un budget prévisionnel en année n et n+1
- Un plan de trésorerie à 12 mois
- Les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices disponibles
- Les rapports d'activité du dernier exercice disponible
- Le relevé d'identité bancaire en pdf

Attestations sur l'honneur (annexes) :

- certifiant que la structure est en règle vis-à-vis des administrations sociales et fiscales
- précisant le montant ou l'absence d'autres subventions publiques obtenues, notamment dans le cadre du régime des minimis

Vous pouvez y ajouter en format libre un document de présentation de votre activité, le budget et les pièces comptables. Des documents complémentaires pourront être sollicités par la commission d'attribution en cas de dossier incomplet ou si ceux-ci s'avèrent nécessaire à l'instruction de la demande.

Un accusé de réception sera adressé par mail au candidat par Est Ensemble suite à la réception de son dossier de candidature.

Pour toute question, les candidats peuvent contacter l'équipe du Fonds à impact social et environnemental : impactess@est-ensemble.fr

1.8 Responsables juridiques

Composition du bureau

NOM PRÉNOM	FONCTION	TÉLÉPHONE	MAIL

Composition du conseil d'administration

NOM PRÉNOM	FONCTION	TÉLÉPHONE	MAIL

1.9. Description de la structure

Objet de la structure :

Date de création :

Date de parution au J.O. :

2. Relations avec l'administration

2.1. Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Rappel : pour les entreprises, l'obtention ou une demande en cours de l'agrément ESUS est obligatoire pour candidater.

Type d'agrément	Attribué par	En date du

2.2. L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|

2.3. L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations ou entreprises de l'ESS

À quels réseaux, unions ou fédérations, l'association est-elle affiliée ? (Indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle) :

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : oui non

Si oui lesquelles ?.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée au sein de la structure

<p>Nombre de bénévoles :</p> <p><i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i></p>	
<p>Adhérent.e.s (uniquement pour les associations)</p> <p><i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i></p>	
<p>Nombre de volontaires, stagiaires, apprenti.e.s :</p> <p><i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i></p> <p>Précisez en % ceux qui habitent l'une des villes du Territoire d'Est Ensemble</p>	
<p>Nombre de salarié.e.s en équivalent temps plein (dont emplois aidés)</p>	
<p>Nombre total de salarié.e.s :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permanent.e.s (dont encadrant.e.s) - emplois aidés (dont en parcours d'insertion) <p>Préciser en % ceux qui habitent sur le Territoire d'Est Ensemble</p>	
<p>Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique</p>	

5. Budget¹ prévisionnel de l'association/de l'entreprise pour l'année en cours 2022 Ou exercice du Au // Possibilité de fournir un budget sur un format libre

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation ²	0
61 – Services extérieurs	0	État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes	0	Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Autres impôts et taxes		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
64 – Charges de personnel	0	Autres établissements publics	
Rémunération des personnels		Aides privées (fondation)	
Charges sociales		75 – Autres produits de gestion courante	0
Autres charges de personnel		756. Cotisations	
65 – Autres charges de gestion courante		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice

6. Projet – Objet de la demande

Montant demandé (maximum 30 000€ par an) :

Intitulé de l'activité ou projet (si pertinent sinon rappeler le nom de la structure) :

L'activité s'inscrit dans le secteur prioritaire (une seule case à cocher)

- Réemploi, réutilisation, réparation, recyclage
- Economie circulaire dans le BTP
- Écoconstruction et rénovation énergétique
- Alimentation durable
- Agriculture urbaine
- Médiation numérique, lutte contre l'illectronisme
- Logistique urbaine, mobilité douce
- Emploi des jeunes (notamment ceux issus de quartiers prioritaires et peu diplômés), tutorat/mentorat, découverte des métiers ou de l'entrepreneuriat à impact, aide à la mobilisation citoyenne
- Sport-santé, sport-inclusion, sport comme support d'insertion sociale et professionnelle
- Culture comme support d'inclusion et d'insertion : spécifiquement le secteur audiovisuel, presse, média, édition
- Toute structure d'insertion par l'activité économique (agrément obtenu) peu importe l'activité

Territoire de mise en œuvre (plusieurs cases sont possibles)

- Bagnole
- Bobigny
- Bondy
- Les Lilas
- Le Pré-Saint-Gervais
- Montreuil
- Noisy-le-Sec
- Romainville
- Pantin
- Est Ensemble

En Quartier Prioritaire de la Politique de la ville oui non

Si oui, le(s)quel(s)

Description synthétique de la structure et de son activité 15 lignes max

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **L'activité est-elle en lien avec une évolution législative ou une orientation politique nationale ou européenne ?**

.....

.....

.....

- **Aides financières perçues en 2021**

Type d'aides 2021 (compiler les montants)	Montant de l'aide
Prêt garantie Etat	
Prêt d'honneur ou Fonds d'avance remboursable	
Subventions au fonctionnement - Région, Conseil Départemental, ville, etc.	
Subventions à l'investissement - Région, Conseil Départemental, ville, etc.	
Fonds de solidarité	
Autres (citer)	

6.1. Crédibilité de l'activité économique

- Projection de l'activité en termes de stabilisation, croissance ou nature de projets, sensibilisation de nouveaux publics, conquête de nouveaux marchés, etc. 15 lignes max.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Evolution escomptée et réaliste de l'autofinancement 5 lignes max

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Si situation de changement d'échelle, quelle projection pour le territoire d'Est Ensemble ? Quel besoin en termes de locaux ?

.....

.....

.....

.....

6.2. Impact social et perspectives de création d'emplois (à 2 ans)

- Evolution escomptée en termes d'emplois : embauches, diversification des profils et compétences, etc. Plan d'action pour embaucher les publics les plus éloignés de l'emploi ou habitants du territoire *8 lignes max*

-
-
-
-
-
-
-
-
-
- Evolution escomptée du nombre de bénéficiaires, publics ou clients
Plan d'action pour toucher les publics les plus éloignés et habitants du territoire *8 lignes max*

-
-
-
-
-
-
-
-
-
- Plan d'action pour toucher les habitants en tant que bénévoles et administrateurs *8 lignes max*

6.3. Ancrage territorial

- Retombées locales positives de l'activité sur le quartier ou le territoire élargi *8 lignes max*

-
-
-
-
-
-
-
-
- Partenaires locaux. Quelle stratégie pour ancrer durablement le projet sur le territoire *8 lignes max*

.....
.....
.....
.....
.....
.....

6.4. Impact environnemental

- Actions concrètes pour réduire l’empreinte écologique : fourniture énergie verte, programme 0 déchet, plan de déplacement, compostage, etc. *10 lignes max*

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Mode de valorisation actuel et/ou envisagé de l’engagement écologique : mesure d’impact, obtention de label, communication, etc.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

6.5. Communication

- Outils et méthode de communication de proximité et diffusion plus large

.....
.....
.....
.....
.....

7. Accompagnement et évaluation

Accompagnement financier complémentaire à 2 ans. *Est Ensemble pourra faire des propositions d'appels à projet ou subventions auxquels le candidat peut prétendre*

En fonctionnement (estimation)

.....

.....

En investissement (estimation)

.....

.....

Accompagnement non financier

- Besoin de soutien de la dynamique de stabilisation ou de croissance : appui RH, comptable, marketing, communication, juridique, intégration de réseaux, etc. *5 lignes max*

.....

.....

.....

.....

.....

- Besoin d'accompagnement pour atteindre des objectifs d'exemplarité écologique et les mesurer *5 lignes max*

.....

.....

.....

.....

- Calendrier idéal du déroulé de l'accompagnement

.....

.....

- Budget éventuel à consacrer à cet accompagnement

.....

.....

7.1 Evaluation à 6 mois et 12 mois

Le bénéficiaire s'engage à communiquer à Est Ensemble à l'année N, M+6 et M+12 les données quantitatives et qualitatives permettant de mesurer l'impact de la subvention sur son activité. Un tableau à remplir sera communiqué au candidat si soutien par le Territoire. Voici une liste non exhaustive d'items qui seront adaptés selon le profil du candidat

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Nombre d'emplois | - Action en QPV |
| - % recettes propres ou chiffre d'affaires | - Engagement environnemental |
| - % d'autofinancement | - Tonnage de déchets produits |
| - % bénéficiaire | - Obtention de label |

8. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci⁴

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁵, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la **Charte des engagements réciproques** conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)⁶ ;
inférieur ou égal 500 000 euros
supérieur à 500 000 euros
- demander une subvention de : **€ au titre de l'année ou exercice 2022**
- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le à

⁴« Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »

⁵Déclaration de changement s de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.

⁶Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 modifié, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC" ...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Fait, le

à